



Bordeaux, le 18 décembre 2014

Section Académique de Bordeaux

## Déclaration CAPA avancement d'échelon des Professeurs et CE d'EPS

En ces temps difficiles pour chacun d'entre nous sur le plan financier, nous constatons que les collègues demandent de plus en plus une vérification de leur barème, y compris ceux qui ne sont pas, à ce jour, promouvables.

Ce malaise, lié au contexte économique qui gèle depuis 4 ans et pour une durée encore trop longue la valeur du point d'indice, grandit et pénalise le pouvoir d'achat de toute la fonction publique.

De plus, malgré les efforts du corps d'inspection, de nombreux collègues n'ont pas bénéficié d'une visite depuis de longues années (plus de 10 ans, dans certains cas). Le retard sera-t-il rattrapable ?

Certes, la bonification apportée à la note pédagogique est très positive, nos collègues y sont sensibles.

Pendant elle ne suffit plus dans de nombreux cas à rééquilibrer l'avancement d'échelon à la hauteur d'une note potentielle susceptible d'accélérer le rythme des promotions.

Nous connaissons tous l'importance du rythme d'avancement pour l'accès à la hors classe.

A ce propos, nous souhaitons que la CAPA d'avancement à la hors classe ait lieu comme pour les autres corps, en connaissance du contingent des promotions.

Sur ce même sujet, notre syndicat dénonce également la différence de rythme d'avancement à la hors classe des professeurs d'EPS (3 ans) et des CE classe exceptionnelle (4 ans), et aspire à l'alignement du rythme de ces avancements à 3 ans.

Pour le SE-UNSA,  
J-F GARRIC / P. EUSEPI

